

Programme de la soirée

- 18h30 : Accueil des participants
- 18h45 : Présentation du diagnostic et des enjeux locaux
- 19h45 : Tables rondes :
« Quelles stratégies et quelles actions pour l'Agenda 21 local ? »
- 21h15 : Buffet et présentation du bilan des échanges
- 21h45 : Clôture



Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous remercions de retourner ce bulletin d'inscription **avant le 14 juin**.

Vous pouvez renvoyer ce bulletin d'inscription par courrier ou le déposer au Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie
1 rue du Général Ruel - 50300 AVRANCHES

ou

Il vous suffit de nous renseigner les informations présentées dans le bulletin ci-dessous et de nous les transmettre à l'adresse mail suivante :
plui@msm-normandie.fr ou par téléphone au 02 33 89 67 00

Bulletin d'inscription

NOM : Prénom :

Adresse :

CODE POSTAL ET VILLE :

Téléphone : E-mail :

Nombre de personnes présentes :

Habitants du territoire Avranches – Mont-Saint-Michel,
venez co-construire votre territoire de demain.

Forum élus/habitants Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Mardi 20 juin 2017 à 20h30
Salle socioculturelle - 22 rue des écoles
50300 VAL-SAINT-PÈRE



Un forum citoyen, pour quoi faire ?

Le forum élus et habitants va permettre de se retrouver afin d'échanger pour **contribuer à la construction du PLUi**. Ce grand moment de concertation où les **habitants et élus vont débattre**, à travers des ateliers de groupe, sur le territoire de demain. Les remarques, idées, suggestions par les participants serviront à enrichir le PLUi.

Afin d'en faire un territoire à vivre qui ressemble à chacun, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie souhaite que la concertation et la participation soient les plus larges possibles.

À SAVOIR

Un premier Forum élus/ habitants a été organisé le lundi 12 décembre 2016 pour appréhender les grands enjeux du territoire.

Qu'est-ce qu'un Plan local d'Urbanisme intercommunal ?

Le PLUi est un **document d'urbanisme** qui fixe les règles générales d'utilisation du sol et traduit les enjeux du territoire ainsi que les ambitions des élus. Il fixe un **cadre règlementaire et partenarial** pour programmer les besoins à venir de la population actuelle et future du territoire.

Le PLUi s'appliquera sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes Avranches – Mont-Saint-Michel. Il se substituera alors aux documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur sur chaque communes (PLU, POS, RNU ou Carte communale).

